

Décret n° 2000 - 232 du 21 septembre 2000
portant rattachement de la direction des services documentaires.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu l'Acte Fondamental ;
Vu le décret n° 98-383 du 9 novembre 1998 portant création, attributions et organisation de la direction des services documentaires de la Présidence de la République ;
Vu le décret n° 99-73 du 15 avril 1999 portant attributions et organisation du ministère à la Présidence de la République, chargé du cabinet du chef de l'Etat et du contrôle d'Etat ;
Vu le décret n° 99-1 du 12 janvier 1999 portant nomination des membres du Gouvernement ;

DECRETE :

Article unique.- La direction des services documentaires de la Présidence de la République est rattachée au cabinet du Président de la République.

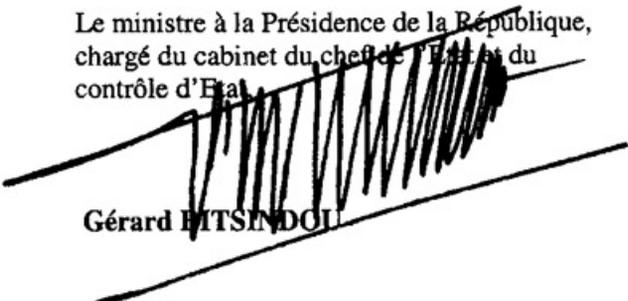
Fait à Brazzaville, le 21 septembre 2000



Denis SASSOU-NGUESSO.-

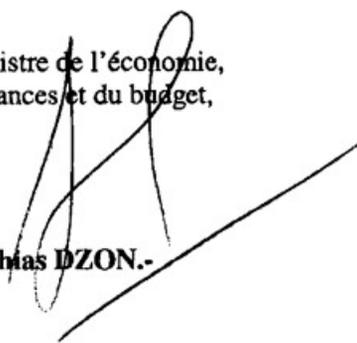
Par le Président de la République,

Le ministre à la Présidence de la République,
chargé du cabinet du chef de l'Etat et du
contrôle d'Etat



Gérard FITSINDOU

Le ministre de l'économie,
des finances et du budget,



Mathias DZON.-